

DEMANDE DE DÉCLARATION ET DE REPORT DE TRAVAUX OBLIGATOIRES

(en application de l'article 80 de la *Loi sur les mines et les minéraux*)

Nom du titulaire : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : _____ N° de télécopieur : _____

Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, veuillez indiquer le nom et l'adresse d'un représentant résidant au Manitoba.

Représentant résidant : _____

Ville : _____ Province : (MANITOBA) Code postal : _____ N° de téléphone : _____

DÉPENSES ENGAGÉES POUR LES TRAVAUX OBLIGATOIRES

1. a) Les travaux obligatoires ont été exécutés au coût de _____ dollars dans le périmètre d'exploitation _____, plan de claims n°s _____, sur les claims/baux miniers indiqués au verso du présent formulaire.
- b) Les travaux obligatoires ont été exécutés ou supervisés par _____ qui est le titulaire d'un permis de prospection valide, à savoir le permis n° _____. (Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez annexer une feuille énumérant les autres titulaires de permis.)
2. Les dépenses engagées pour les travaux obligatoires n'ont jamais été déclarées et se rapportent aux travaux exécutés du _____ au _____.
3. Les documents indiqués ci-après font partie intégrante de la présente demande :
 - a) relevé exact des dépenses
 - b) Rapport des travaux obligatoires (en deux exemplaires), en conformité avec l'annexe B du règlement.

Je déclare par les présentes que les renseignements donnés dans la présente demande et le présent rapport sont vrais et corrects.

Date

Auteur de la demande/Titulaire

NOTE :

1. C'est commettre une infraction à la *Loi sur les mines et les minéraux* que de faire une fausse déclaration dans le présent document.
2. Il est interdit d'utiliser le présent formulaire pour l'affectation de dépenses engagées à l'égard de travaux ayant déjà été déclarés ou ayant été exécutés en application d'un certificat de regroupement.
3. Indiquez si les documents que prévoit le paragraphe 29(1) du Règlement du Manitoba 64/92 doivent être délivrés. OUI _____ NON _____

Demande à déposer au bureau du registre minier
WINNIPEG

Unité 360
1395, avenue Ellice
WINNIPEG (Manitoba)
R3G 3P2
Tél. : (204) 945-6527
Téléc. : (204) 948-2578

FLIN FLON

Immeuble Barrow
143, rue Main, bureau 201
FLIN FLON (Manitoba)
R8A 1K2
Tél. : (204) 687-1630
Téléc. : (204) 687-1634

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cheque/Receipt No _____

Cheque Amount _____

Payer _____

CASH STAMP

RAPPORT DES TRAVAUX OBLIGATOIRES ET AFFECTATION DES DÉPENSES

Les dépenses engagées pour les travaux obligatoires doivent être affectées, appliquées ou imputées aux claims ou aux baux miniers indiqués ci-dessus. Les travaux supplémentaires sont indiqués à titre de crédits à l'égard du claim sur lequel sont exécutés les travaux.

(Signature du titulaire)

NOTE :

1. La présente demande doit être accompagnée du paiement du droit de 12 \$ par claim et par année pour les dépenses affectées. Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**. (**AUCUN** droit de dépôt n'est exigé dans le cas d'un bail minier ou d'un permis d'exploration minière.)
 2. Pour l'affectation de dépenses engagées à l'égard de travaux ayant été déclarés ou exécutés en application d'un certificat de regroupement, veuillez utiliser le formulaire approprié (MB6 - F).